



CENTRALE GAZ A VERBERIE SAVOIR TENIR SES ENGAGEMENTS

Savoir tenir ses engagements est sans doute la première qualité que l'électeur peut exiger de celui qui a sollicité son suffrage.

Les engagements du maire de Verberie

"Maintenant j'attends que la justice fasse son travail et nous respecterons la décision, il n'est pas question de passer en force"

Patrick Flourey, Oise Hebdo 17/03/2010

"il est de la compétence de l'Etat d'accorder le permis de construire et celui d'exploiter une centrale. A l'Etat donc d'imposer sa volonté que je respecterai quelle qu'elle soit"

Patrick Flourey, Oise Hebdo 31/10/2012

"Seul le gouvernement pourra arrêter ce projet. Et s'il le fait, je ne m'y opposerai pas"

Patrick Flourey, Le Parisien 14/06/2012

"Nous nous sommes engagés à rencontrer le premier ministre, ou le ministre de l'environnement, pour qu'il puisse trancher et nous donner un avis écrit. Cela fait 4 ans que cela dure, c'est bien assez"

Patrick Flourey, Le Parisien 28/06/2012

Récapitulons

- ☞ La justice : elle a travaillé. En novembre 2011 le Tribunal Administratif a annulé la révision du plan d'urbanisme de Verberie destinée à accueillir la centrale¹
- ☞ Permis de construire : l'état a annulé le permis de construire accordé par le maire de Verberie à Direct Energie (arrêté préfectoral du 1/06/2010)
- ☞ Autorisation d'exploiter une centrale : accordée à Direct Energie en janvier 2009, elle a été annulée par le tribunal administratif en novembre 2011. L'Etat n'a pas fait appel
- ☞ La volonté de l'Etat : la ministre de l'énergie et de l'environnement, Delphine Batho, aux portes de Verberie le 29 octobre 2012, a affirmé « la DREAL² a eu de sérieux motifs pour rendre un avis défavorable à la centrale. Je me réfère à mes services »³

« L'état doit trancher » dit à nouveau le maire de Verberie dans la presse le 31 octobre.

Justice, préfet, ministre... c'est fait. L'Etat s'est prononcé. Désormais, les responsables de nos schémas d'urbanisme locaux ont tous les avis nécessaires pour retirer le projet de centrale au gaz.

La visite par la ministre de l'environnement de l'usine ENERCON, spécialisée dans la fabrication de mats d'éoliennes, fut aussi l'occasion de mettre en valeur la dynamique d'une entreprise travaillant dans le domaine des énergies renouvelables. Déjà 70 emplois lors du premier mois de lancement, et le potentiel pour tripler l'activité.

En comparaison, le projet de centrale au gaz à Verberie avec son cortège de nuisances sanitaires et environnementales, ne créant en tout et pour tout que 35 emplois⁴ non destinés aux habitants de la région, apparaît encore plus comme un projet passéiste et décalé par rapport à nos urgences économiques et environnementales.

Aucun regret.

Franck Deboise

Président de l'association Pas de Centrale en Basse Automne

¹ Malgré son engagement de respecter la décision du tribunal, le maire de Verberie a fait appel de ce jugement. En tout état de cause, en droit administratif, l'appel n'est pas suspensif, la révision du plan d'urbanisme est réputée n'avoir jamais eu lieu

² DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement. Les DREAL sont les services régionaux du ministère de l'énergie et de l'environnement.

³ Voir articles de la presse régionale : Le Parisien 30/10, Oise Hebdo 31/10, Courrier Picard 31/10

⁴ Dans Oise Hebdo du 31/10/2012, le maire de Verberie annonce 100 emplois directs. Malheureusement un mensonge de plus. Le chiffre annoncé par Direct Energie : « 35 emplois, dont peut-être 4 ou 5 emplois locaux » (réunion publique novembre 2008 à Verberie). Ce chiffre sera confirmé lors de l'enquête publique de 2009.